



DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET DES HAUTES AUTORITÉS DE LA CELAC SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Carthagène des Indes, 15-17 octobre 2025



DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET DES HAUTES AUTORITÉS DE LA CELAC SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Carthagène des Indes, 15-17 octobre 2025

Nous, ministres et hauts responsables de l'enseignement supérieur des États membres de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), réunis à Carthagène des Indes les 15, 16 et 17 octobre 2025, dans le cadre de la présidence pro tempore de la Colombie, délibérons à un moment historique d'une grande complexité et riche en opportunités.

Nous vivons au milieu d'une crise mondiale caractérisée par la persistance d'inégalités sociales et économiques qui aggravent l'exclusion de larges secteurs de la population ; par des violences multidimensionnelles qui touchent les jeunes, les femmes, les communautés rurales et urbaines, ainsi que les peuples ethniques ; par des migrations forcées qui exigent des réponses régionales en matière d'inclusion et de protection ; par une crise climatique et écologique qui menace la vie, les territoires et les économies de nos pays ; par des fractures numériques et technologiques qui fragmentent l'accès aux opportunités ; par des tensions démocratiques qui mettent en péril la confiance des citoyens dans les institutions ; et par un scénario international en transition vers un nouvel ordre mondial multipolaire dans lequel la voix de l'Amérique latine et des Caraïbes a besoin de plus de cohésion et de force.

Face à ce panorama, nous relevons le défi de faire de l'enseignement supérieur un outil de transformation visant à dépasser les logiques du mérite et de l'excellence individuelle, afin de lui donner un sens en termes de pertinence sociale et territoriale. Cela implique de reconnaître les asymétries historiques et structurelles qui traversent nos peuples et qui exigent un système capable de combler les écarts entre les régions, entre les zones urbaines et rurales, et entre les différents groupes de population. L'enseignement supérieur doit être démocratisé non seulement en termes d'accès, mais aussi en termes de production et de circulation des connaissances, en affirmant que celles-ci constituent un bien commun essentiel à la justice sociale, à la dignité et à la construction d'un avenir collectif plus égalitaire.

Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de l'enseignement supérieur en tant que moteur de la justice sociale, de la paix, de la démocratie et de l'intégration régionale, ainsi que comme espace de formation professionnelle, mais aussi comme lieu où se forment les perspectives et les engagements pour l'avenir, où se développe la pensée critique, où se protègent les mémoires, où s'encourage le dialogue interculturel, où se démocratise le savoir et où se construit la souveraineté cognitive et scientifique. Au sein de la CELAC, nous assumons la responsabilité de consolider une architecture régionale qui articule les

efforts nationaux, promeut la coopération solidaire et fait entendre notre voix sur la scène mondiale.

L'objectif de cette rencontre est d'adopter des consensus et des engagements qui renforcent le rôle de l'enseignement supérieur en tant que droit fondamental, bien public et axe structurant d'un développement juste, durable et inclusif.

RECONNAISSANT

Que l'enseignement supérieur est un droit fondamental. En tant que tel, il est exigible immédiatement et sans délai, et sa garantie constitue une obligation directe et incontournable des États. Ce caractère fondamental implique l'adoption de politiques publiques universelles, inclusives et durables, la garantie d'un financement public progressif et suffisant, la mise en place de mécanismes d'application et la reconnaissance que l'accès à ce droit ne découle pas de conditions matérielles, mais du principe universel selon lequel toute personne, du simple fait de sa condition humaine, mérite une éducation supérieure digne, inclusive et garantie par l'État.

Que l'enseignement supérieur est un bien public. Sa valeur ne se limite pas aux individus qui y ont accès, mais produit des avantages collectifs pour l'ensemble de la société : développement durable et équitable, innovation, santé, intégration sociale, égalité, inclusion, démocratie, culture de la paix et durabilité environnementale. Par conséquent, elle ne peut être régie par des logiques exclusives du marché ni traitée comme une marchandise, mais doit être orientée vers le service de la vie, la justice sociale et la dignité des peuples.

Que l'horizon de l'enseignement supérieur doit être guidé par la notion de la connaissance comme un droit des peuples et non comme un privilège individuel. Cela implique de promouvoir une démocratisation radicale de l'accès et de la production de la connaissance, où l'excellence académique se mesure également à sa capacité à transformer les réalités sociales, à renforcer la souveraineté des territoires et à réduire les inégalités structurelles.

Que les Caraïbes, dans leur pluralité culturelle, linguistique, épistémique et territoriale, constituent un axe vital pour l'intégration latino-américaine et caribéenne. Ces diversités ne sont pas des obstacles, mais des sources de richesse qui élargissent les possibilités de construire un enseignement supérieur plus inclusif, pertinent et respectueux des multiples façons d'habiter, de connaître et de transformer le monde. De même, l'invisibilisation historique de ces diversités exige des actions résolues pour que les

Caraïbes occupent une place centrale dans l'agenda régional de l'enseignement supérieur, en tant que territoire d'innovation sociale, de savoirs ancestraux, de résilience et de construction de la paix.

Que la richesse ethnique et culturelle de l'Amérique latine et des Caraïbes constitue un patrimoine de savoirs, de pratiques et de visions qui renforcent l'enseignement supérieur, et que la reconnaissance et la pleine participation des communautés afro-descendantes, autochtones et traditionnelles sont des conditions essentielles pour garantir l'égalité raciale, l'inclusion et la justice sociale dans les systèmes éducatifs de la région.

Les établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs stratégiques dans la construction de la paix, de la démocratie et de l'intégration sociale, ils forment une citoyenneté critique, construisent et réparent le tissu communautaire, préservent la mémoire et renforcent les valeurs démocratiques. Dans des contextes de violence, de polarisation et d'exclusion, ces établissements doivent se rapprocher davantage des territoires grâce à des programmes d'extension et de projection sociale, des pédagogies de la paix et des projets d'inclusion sociale qui s'attaquent aux inégalités structurelles et répondent aux besoins des territoires. L'innovation sociale et la construction de la paix sont une condition préalable à la justice sociale et au développement démocratique et durable de nos peuples, conformément à leur mandat historique.

Il est important d'établir un dialogue constant, direct et constructif entre les États et les établissements d'enseignement supérieur, leurs communautés universitaires et les réseaux et organisations qui les regroupent, afin que les politiques publiques et les décisions adoptées par ces derniers soient proches de la réalité et fondées sur la connaissance. Cette reconnaissance réaffirme que les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche, les collectifs universitaires et les réseaux régionaux ne sont pas seulement les destinataires des politiques, mais aussi coresponsables de leur conception, de leur mise en œuvre et de leur évaluation.

Que la profession enseignante constitue un élément fondamental du cœur vital de l'enseignement supérieur et qu'elle est déterminante pour sa qualité, sa pertinence et sa capacité de transformation.

Que les enseignants et enseignantes sont des agents essentiels dans la production, la transmission et la démocratisation du savoir en tant que bien public, dans la formation d'une pensée critique et d'une citoyenneté engagée, et dans la construction de sociétés plus justes, solidaires et démocratiques en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Que des inégalités structurelles persistent, qui entravent l'accès, la persévérance et le plein épanouissement des femmes et des diversités sexuelles et de genre dans l'enseignement supérieur, et que ces écarts se reproduisent à travers des pratiques institutionnelles, culturelles et sociales qui perpétuent les exclusions et les violences.

Que l'égalité des sexes exige d'aller au-delà de la représentation numérique, vers des transformations profondes dans les structures de gouvernance, les modèles pédagogiques et les environnements universitaires.

Que garantir des espaces éducatifs sûrs, exempts de discrimination et de violences fondées sur le genre, constitue une condition indispensable pour consolider des établissements d'enseignement supérieur démocratiques, inclusifs et engagés en faveur de la justice sociale, en cohérence avec les principes des droits humains, du pluralisme et de la participation active.

Que l'internationalisation de l'enseignement supérieur doit transcender les processus de mobilité académique pour être conçue comme un vaste exercice de reconnaissance et de dialogue entre les multiples diversités — culturelles, linguistiques, épistémiques, territoriales et sociales — qui caractérisent les États membres de la CELAC. Cette internationalisation doit être horizontale, solidaire et inclusive, fondée sur la logique du Sud global, garantissant le respect total des épistémologies qui se construisent dans et à partir de ces diversités.

Que la première internationalisation vers laquelle nous devons tendre est celle à l'intérieur de la région elle-même, en renforçant les liens et les articulations entre nos institutions et nos communautés, afin de pouvoir ensuite nous projeter dans des conditions de plus grande autonomie vers des partenaires extrarégionaux.

Que l'internationalisation s'exprime dans les fonctions d'extension et de projection sociale des établissements d'enseignement supérieur, dans la mesure où ils permettent d'extérioriser les connaissances produites avec pertinence et responsabilité sociale, en les mettant au service du bien-être commun, de la justice sociale et de la dignité de nos peuples.

Que le modèle régional d'internationalisation doit être orienté vers la circulation et le retour des savoirs et des personnes, plutôt que vers la fuite des cerveaux, en veillant à ce que les connaissances contribuent directement au développement souverain et durable des pays d'origine des étudiants et des chercheurs.

Que le plurilinguisme constitue un principe indispensable de la coopération, qui implique à la fois la promotion des langues officielles et la préservation des langues indigènes et ancestrales, expressions vivantes de la diversité culturelle et épistémique de notre région.

Qu'il est fondamental de consolider les systèmes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur qui reconnaissent la diversité territoriale, culturelle et épistémique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et qui répondent aux inégalités structurelles qui affectent l'accès et la qualité de l'éducation.

Que les systèmes d'assurance qualité (en termes de pertinence, d'excellence et de diversité académique) doivent être articulés de manière flexible et respectueuse de l'autonomie des États, en vue de la reconnaissance régionale des diplômes et des parcours de formation, sans entraîner de processus d'homogénéisation ou de hiérarchisation, et en promouvant les principes d'équité, de justice cognitive et d'intégration latino-américaine et caribéenne.

Que la connaissance est un bien commun et le fondement de la souveraineté scientifique des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes et que, par conséquent, sa production et sa circulation doivent être orientées vers le service de la vie, de l'équité et du bien-être collectif, et non vers son appropriation exclusive par des entreprises ou des intérêts privés.

Que le dialogue horizontal entre les savoirs académiques, traditionnels, communautaires et populaires constitue une condition *sine qua non* pour construire une science inclusive, démocratique et socialement pertinente.

Que les modèles de coopération dans l'enseignement supérieur doivent être horizontaux, solidaires et durables, capables de réduire les asymétries institutionnelles et territoriales, de renforcer la souveraineté des peuples, l'inclusion et les institutions émergentes, ainsi que de promouvoir des réseaux inclusifs. La coopération doit cesser de reproduire des relations de dépendance, mais doit plutôt construire la réciprocité, la coresponsabilité et la confiance mutuelle.

Que, pour influencer la configuration d'un nouvel ordre mondial multipolaire, décolonial, juste et solidaire, la CELAC doit consolider les bases communes de ses relations avec ses partenaires extrarégionaux, axées sur l'équité, la réciprocité et la coresponsabilité dans les alliances. Que ces bases doivent inclure le transfert technologique bidirectionnel, la création conjointe de connaissances, le respect de la diversité épistémique et culturelle de la région, la gouvernance numérique axée sur les droits — y compris la protection des données, l'accès ouvert et la souveraineté technologique —, ainsi que des clauses équitables en matière de propriété intellectuelle qui évitent la reproduction de nouvelles asymétries de pouvoir et garantissent la justice cognitive.

Que, la capacité des États à répondre à leurs besoins et priorités dans le domaine de l'enseignement supérieur doit être exempte de blocus et de mesures coercitives unilatérales contraires au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux principes de l'UNESCO.

Que la déclaration issue du III^e Sommet académique et du savoir CELAC-UE, reçue officiellement dans le cadre de ce processus, constitue le fondement du dialogue ministériel. Les contributions du monde universitaire et des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur des deux blocs régionaux, coordonnées au sein du Conseil

universitaire CELAC-UE, constituent une contribution légitime et pluraliste qui s'inscrit dans la continuité des efforts communs visant à consolider un espace commun d'enseignement supérieur à l'échelle régionale.

NOUS CONVENONS

De protéger l'enseignement supérieur en tant que droit fondamental et bien public, en orientant l'action des États vers des cadres réglementaires, des politiques nationales et régionales et des mécanismes qui garantissent l'accès, la permanence et l'obtention du diplôme dans des conditions d'équité et de pertinence territoriale, avec un financement public progressif, suffisant et durable.

Encourager, dans un dialogue permanent avec les établissements d'enseignement supérieur et dans le plein respect de leur autonomie, la création et la consolidation de programmes académiques, pédagogiques, d'extension et de projection sociale qui contribuent à la construction de la paix, au renforcement de la démocratie et à l'intégration sociale. Ces actions favoriseront les réseaux de collaboration entre les institutions, les communautés et les territoires, afin d'élargir les espaces de formation citoyenne, de renforcer les projets communautaires et de développer des pédagogies de la paix qui répondent aux réalités diverses de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Reconnaître le rôle stratégique de l'enseignement supérieur et de ses institutions dans la réponse à la polycrise que traverse la région, en encourageant la mise en œuvre de programmes régionaux de recherche collaborative, d'innovation et de prospective qui, à partir de l'autonomie institutionnelle, articulent les connaissances scientifiques, technologiques, sociales et culturelles avec la prise de décisions publiques. Ces programmes devront viser à offrir des solutions concrètes en matière d'inégalité, de crise climatique, de transition énergétique juste, de sécurité et de souveraineté alimentaires, de santé intégrale, de transformation numérique axée sur les droits, de construction de la paix et de renforcement de la démocratie, entre autres, en veillant à ce que la production de connaissances se traduise par des transformations réelles et durables pour nos sociétés.

Orienter l'action des États afin de garantir que l'enseignement supérieur soit le pilier d'un modèle de développement durable fondé sur l'équité et la justice sociale, où la redistribution des connaissances, la recherche appliquée aux problèmes sociaux et environnementaux, ainsi que son lien étroit avec les communautés, constituent le centre de l'action publique.

Orienter l'internationalisation de l'enseignement supérieur vers des pratiques centrées sur le Sud global qui reconnaissent et dialoguent avec les diversités culturelles, épistémiques

et territoriales de la région, en donnant la priorité à l'intégration latino-américaine et caribéenne comme première étape d'articulation avant de se projeter vers des partenaires extrarégionaux, et en promouvant le plurilinguisme comme outil pour élargir et démocratiser la coopération.

Mettre en place des actions visant à renforcer l'enseignement supérieur dans les Caraïbes, en veillant à combler les lacunes historiques et à consolider les capacités académiques, de recherche et technologiques de la région. Ces actions comprendront la création de programmes régionaux de coopération solidaire, la promotion de la mobilité académique avec une approche interculturelle, le développement de projets de recherche collaborative liés aux réalités des Caraïbes et la promotion du multilinguisme et de la préservation de ses langues ancestrales, car le renforcement de l'enseignement supérieur dans les Caraïbes sera une condition indispensable pour parvenir à une intégration régionale juste, équitable et durable.

Promouvoir l'égalité raciale et la reconnaissance des communautés autochtones dans le domaine de l'enseignement supérieur, en reconnaissant que la diversité ethnique et culturelle de l'Amérique latine et des Caraïbes constitue une source inestimable de connaissances, de pratiques et de visions qui enrichissent les systèmes éducatifs.

Formuler des politiques inclusives qui garantissent l'accès équitable, la permanence et la pleine participation des étudiants, des enseignants et des chercheurs d'ascendance africaine, ainsi que des peuples autochtones et traditionnels, afin de progresser vers un enseignement supérieur plus juste, pluraliste et représentatif, capable de renverser les exclusions historiques qui ont affecté ces communautés.

Promouvoir des politiques publiques nationales et régionales visant à valoriser et à dignifier la profession enseignante dans l'enseignement supérieur, qui reconnaissent sa valeur académique, sociale et éthique, garantissent des conditions de travail équitables, encouragent la formation continue et favorisent sa participation active à la construction de systèmes éducatifs plus inclusifs, équitables et de qualité en Amérique latine et dans les Caraïbes

Mettre en place des mécanismes efficaces pour prévenir, sanctionner et éradiquer toute forme de violence fondée sur le genre, y compris des protocoles institutionnels, des systèmes de prise en charge intégrale et des processus de formation continue. Il convient de promouvoir des espaces éducatifs sûrs, exempts de discrimination et de violence, comme condition indispensable à la consolidation d'établissements d'enseignement supérieur démocratiques, inclusifs et engagés en faveur de la justice sociale, conformément aux principes de la CELAC et aux cadres internationaux en matière de droits de l'homme.

Adopter des politiques régionales et nationales qui garantissent la parité et l'égalité des sexes dans l'enseignement supérieur, en assurant l'accès, la permanence, l'obtention du diplôme et la pleine participation des femmes et des diversités sexuelles et de genre à tous les niveaux et dans tous les domaines des établissements d'enseignement supérieur et de leurs communautés universitaires. Ces politiques doivent être fondées sur une approche intersectionnelle, reconnaissant et éliminant les obstacles structurels qui limitent les parcours académiques, de recherche et de leadership.

Mettre en place des mécanismes régionaux de coopération pour le renforcement et l'harmonisation des systèmes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, en respectant l'autonomie des États et en reconnaissant la diversité territoriale, culturelle et épistémique de la région. Ces mécanismes doivent viser à la reconnaissance mutuelle des diplômes, des parcours de formation et des savoirs divers, sans entraîner de processus d'homogénéisation ou de hiérarchisation, et en promouvant des normes communes qui garantissent l'équité, la pertinence sociale et le respect des particularités de chaque pays.

Créer des espaces techniques de dialogue entre les agences nationales d'accréditation, les ministères et les établissements d'enseignement supérieur, en vue de consolider une architecture régionale inclusive, flexible et durable en matière de qualité.

Formuler des principes généraux sur le rôle des établissements d'enseignement supérieur en matière d'intelligence artificielle (IA) afin de guider cette transformation de manière responsable et éthique, la recherche, la formation et le développement social.

Consolider les mécanismes régionaux de coopération qui renforcent la production, la gestion et la circulation des connaissances en tant que bien commun, dans le cadre de la souveraineté scientifique, de la justice cognitive et de l'intégration latino-américaine et caribéenne. Ces mécanismes devront promouvoir des projets de recherche collaborative, des réseaux d'innovation axés sur le développement durable et des processus de transfert technologique multidirectionnel, en reconnaissant la diversité épistémique des territoires et en encourageant la participation active des établissements d'enseignement supérieur, des communautés scientifiques et des acteurs sociaux.

Recevoir et analyser, de la part des pays, la proposition de l'Agence régionale de la connaissance (ARCO), présentée par ENLACES, qui vise à promouvoir la coopération scientifique et technologique en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC).

Promouvoir la création de référentiels ouverts et la diffusion de ceux qui existent déjà, de plateformes multilingues et de cadres éthiques communs qui garantissent un accès équitable à la connaissance et son appropriation sociale.

Mettre en place des modèles de coopération académique solidaire qui réduisent les asymétries entre les pays et les institutions, en renforçant les capacités de ceux qui sont relativement moins développés, en créant des programmes de formation conjoints, des diplômes communs et des projets ayant un impact régional et territorial.

Reconnaître l'Espace latino-américain et caribéen de l'enseignement supérieur (ENLACES) en tant qu'observateur et garant de cette réunion, mais aussi de la feuille de route qui en résulte. Ce rôle correspond à la vocation et à l'expérience d'ENLACES, plateforme de coordination de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, créée en 2008 lors de la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur (CRES) de Carthagène, sous les auspices de l'UNESCO et de l'IESALC. Depuis, ENLACES s'est transformé en un espace flexible et inclusif qui réunit des associations de recteurs, des réseaux universitaires, des établissements d'enseignement supérieur, des syndicats d'enseignants, des confédérations de travailleurs et des organisations étudiantes. Ses principes directeurs sont la défense de l'enseignement supérieur en tant que droit fondamental, bien public et devoir des États.

Établir des principes communs pour les relations avec les partenaires extrarégionaux en matière de coopération éducative, de production scientifique et technologique, fondés sur l'équité, la réciprocité, l'horizontalité et l'égalité de traitement entre les parties. Ces relations doivent respecter la souveraineté des États et l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, promouvoir la création conjointe et la circulation multidirectionnelle des connaissances, et reconnaître la diversité épistémique et culturelle de l'Amérique latine et des Caraïbes. De même, l'inclusion active des institutions et des territoires négligés, exclus et/ou défavorisés sera garantie, en veillant à ce que les alliances internationales contribuent efficacement à la résolution des défis régionaux et mondiaux, avec une participation significative du monde universitaire, des communautés scientifiques et de la société civile, conformément aux principes de justice cognitive, de durabilité et de souveraineté scientifique.

Constituer une table ronde ministérielle permanente sur l'enseignement supérieur de la CELAC en tant qu'espace de coordination politique et technique, chargée d'assurer la continuité des engagements pris, de maintenir le dialogue entre les États membres et d'articuler les agendas communs. Ce bureau permettra également de créer un espace officiel de dialogue avec le monde universitaire, ses institutions, ses communautés et ses réseaux, garantissant ainsi que les politiques publiques et les perspectives régionales en matière d'enseignement supérieur soient élaborées en interaction constante avec les connaissances et la vie de nos peuples.

Constituer une table ronde ministérielle permanente sur l'enseignement supérieur de la CELAC en tant qu'espace de coordination politique et technique, chargée d'assurer la

continuité des engagements pris, de maintenir le dialogue entre les États membres et d'articuler les agendas communs. Cette table permettra également de créer un espace officiel de dialogue avec le monde universitaire, ses institutions, ses communautés et ses réseaux, garantissant ainsi que les politiques publiques et les perspectives régionales en matière d'enseignement supérieur soient élaborées en interaction constante avec les connaissances et la vie de nos peuples.

Approuver la Feuille de route régionale de la CELAC en matière d'enseignement supérieur présentée lors de cette réunion ministérielle, en tant qu'instrument qui concrétise les priorités définies dans la présente déclaration, fixe des objectifs et des indicateurs de progrès et établit des mécanismes de suivi participatif. Cette feuille de route orientera l'action conjointe des États membres et projettera les consensus atteints.

EN CONCLUSION

Par cette déclaration, la CELAC réaffirme son engagement à consolider un espace régional d'enseignement supérieur qui articule les capacités, réduise les asymétries, renforce la coopération solidaire et projette l'Amérique latine et les Caraïbes comme un acteur important sur la scène mondiale. Nous réaffirmons que l'enseignement supérieur, en tant que droit fondamental et bien public, est une condition indispensable à une vie digne, à la justice sociale, à la démocratie et à l'intégration régionale, et nous nous engageons à travailler ensemble pour le garantir en tant que pilier du développement durable de nos peuples.

De même, ce bloc régional proclame que l'avenir de la région dépend de sa capacité à faire de l'enseignement supérieur un outil d'égalité, de justice et d'émancipation sociale. L'éducation ne peut et ne doit pas se limiter à former des professionnels pour le marché, mais doit former des citoyens critiques et engagés dans la défense de la vie, de la démocratie, du bien commun et de la dignité de nos peuples.

Pour ces raisons, nous réaffirmons que seule une éducation supérieure démocratique, territoriale et pertinente nous permettra de combler les fossés historiques qui divisent notre Amérique latine et les Caraïbes et de construire un projet d'intégration régionale fondé sur la justice sociale.

Note explicative : "La République d'Argentine n'a pas participé à l'adoption du document".

